Envoyé en préfecture le 17/06/2024 Reçu en préfecture le 17/08/2024

Publié le

ID: 027-212703433-20240617-HC202446-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOULBEC-COCHEREL

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin deux-mil vingt-quatre à 19 heures 09, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge FONTAINE, Maire.

> Nombre de membres en exercice 14 Nombre de membres présents 11 Nombre de membres absents 3

Nombre de suffrages exprimés

13 dont 2 procurations

Présents: MM. ADER CHABRILLAT GORR KULIK PRUD'HOMME THILLIEZ

Mmes VILNAT PERROT POIRIER PERROT MOUSSET

Absents: Mme FROMANGER (procuration à FONTAINE S)

Mr SAUVE (procuration à VILNAT F)

Absente non excusée: ROIG

Objet: tarif GARDERIE

A compter de la rentrée de septembre 2024 les nouveaux tarifs GARDERIE sont détaillés comme cidessous:

La facturation de la garderie sera de à 1,25€ par ½ heure.

Toute ½ heure commencée est facturée.

Le paiement de la garderie se fera tous les mois.

Après 19 heures, la 1/2 heure sera facturée 15 euros.

Vote à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal :

Contre

Abstention

Pour 13

Dont 2 procurations

Délibéré les jour, mois et an que-dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Serge FONTAINE